



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, le lundi 26 mars 2018 à 19 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire, est absent. Madame Annie Breau, mairesse suppléante, agira à titre de présidente d'assemblée.

Mesdames, Messieurs Louise Magnan, Ghislain Matte, Shirley Drouin, Josée Martin et Pascal Cauchon, tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Christine Genest, directrice générale est aussi présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2018-03-73**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Louise Magnan  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2018-03-74**

**DÉROGATION MINEURE – LOT 5 387 541 PTIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est saisi d'une demande dérogatoire sur le lot 5 387 541 Ptie, concernant l'implantation d'un bâtiment agricole existant, à 3 mètres de la marge latérale, alors que la disposition de la sous-section 7.4 du règlement de zonage no.217 indique que celui-ci doit être implanté à 4.5 mètres de la marge latérale.

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande n'a fait l'objet d'aucune objection ou observation écrite suite à la parution de l'avis public daté du 16 mars 2018 annonçant la tenue de la présente assemblée de consultation;

**CONSIDÉRANT QUE** le refus de la présente dérogation causerait un préjudice au propriétaire du lot faisant l'objet de la présente demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Matte  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** le conseil municipal accepte de conférer un caractère légal concernant l'implantation du bâtiment agricole existant sur le lot 5 387 541 Ptie.

**ADOPTÉE**



**RÉSOLUTION NO. 2018-03-75**

**2<sup>e</sup> APPEL D'OFFRES PUBLIC CONSTRUCTION HALL D'ENTRÉE ARÉNA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Ubalde a procédé à un 2<sup>e</sup> appel d'offres public pour la construction d'un nouveau hall d'entrée et l'ajout d'un monte-personne dans le centre communautaire (Aréna) situé au 400, rue de l'Aréna;

**ATTENDU QU'**à la fin de la période de réception des soumissions, la municipalité a reçu les offres suivantes;

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (\$)</b>
<b>ALAIN M &amp; M LTÉE</b>	<b>252 370.13 \$</b>
<b>CONSTRUCTION ENVERGURE INC.</b>	<b>276 000.00 \$</b>
<b>CONSTRUCTION CÔTÉ &amp; FILS</b>	<b>281 688.75 \$</b>

**ATTENDU QUE** la soumission présentée par Alain M. & M. Ltée est conforme aux exigences de l'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Josée Martin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la municipalité de Saint-Ubalde adjuge à Alain M. & M. Ltée le contrat au montant de 252 370.13 \$ taxes incluses, pour la construction d'un nouveau hall d'entrée et l'ajout d'un monte-personne dans le centre communautaire (aréna).

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2018-03-76**

**SOUSSION MICROGEST INFORMATIQUE – ACHAT D'UN PORTABLE  
POUR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Pascal Cauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE** ratifier l'acceptation de la soumission de Microgest Informatique au montant de 1 187.57 \$ taxes incluses pour l'achat d'un portable, pour le Directeur des travaux publics.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2018-03-77**

**MODIFICATION DES SIGNATAIRES  
RÉSOLUTION 2016-08-185 - PROMESSE D'ACHAT-VENTE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-08-185, autorisant M. Pierre Saint-Germain, Maire à signer la promesse d'achat vente (partie de terrain du lot 5 388 921);



**CONSIDÉRANT QUE** le signataire M. Pierre Saint-Germain n'est plus Maire de la municipalité de Saint-Ubalde et n'est plus autorisé à signer;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Josée Martin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser M. Guy Germain, Maire de la municipalité de Saint-Ubalde, à signer la promesse d'achat-vente.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**Début : 19 h 06**

**Fin : 19 h 10**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce 26 mars 2018.

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**RÉSOLUTION NO. 2018-03-78**

**FIN DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Shirley Drouin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS:**

De lever la présente séance.

**ADOPTÉE**

Christine Genest  
Directrice général et secrétaire-trésorière

Annie Breau  
Mairesse suppléante